# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 11 janvier 2021 à 20h à la caserne incendie située au 365 rue Marquis, St-Célestin.

Sont présents : M. Michaël Bergeron, maire

MM. Jocelyn Proulx , conseiller

Jacques Morin Mathieu B. Filion Marco Boucher Daniel Vouligny Jean-Paul Chabot

Mme Gisèle Plourde, dir-gén

#### IL Y A QUORUM

Après la pensée, l'assemblée est ouverte.

# 2021-01-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 Pensée
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Lecture et adoption des minutes des dernières assemblées
- 04 Lecture et adoption des comptes à payer
- 05 Rapport d'activités obligations du schéma couverture de risque
- 06 Adhésion cour municipale Saint-François-du-Lac
- 07 Subvention bibliothèque de St-Célestin
- 08 Subvention OTJ de Saint-Célestin
- 09 Subvention Fabrique Notre-Dame de l'Espérance
- 10 Subvention CSSS Bécancour Nicolet-Yamaska
- 11 Renouvellement marge de crédit

12 Affaires Nouvelles	

13 Étude de la correspondance

14 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Chabot, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

#### **ADOPTÉE**

### 2021-01-02 LECTURE ET ADOPTION DES MINUTES.

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes des dernières assemblées soient adoptées.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-01-03 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient payés.

#### (S)

# ADOPTÉE

NUMÉRO CHÈQUE		DESCRIPTION	MONTANT
5161 5162	FERME BOURGELAIT S.E.N.C. JESSICA LANEUVILLE	REMBOURSEMENT TAXES 26 BOUT D'EAU TUPPERWARE	146.35 156.00
5163	TÉLÉBEC	TÉLÉPHONE	131.32
5164	CMP MAYER INC	BOYAUX INCENDIE & CHAPEAUX	2 402.98
5165	FORMATION PRÉVENTION		1 119.85
	SECOURS	FORMATION SECOURISME	
5166	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ - CASERNE	145.11
5167	HAMEL PROPANE INC.	342.1 LITRES PROPANE	305.30
5168 5169	DUO ÉNERGIE GRAPHIQUE PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	AUTOCOLLANTS POMPIERS	10.35 2 184.53
5170	ARÉO-FEU	CYLINDRES	4 844.77
5170	MARTIN & LÉVESQUE INC.	ACHAT MANTEAUX & PANTALONS	3 104.90
5172	GISELE PLOURDE	MANTEAUX POMPIERS POSTER PANFLETS	46.53
• =		PHOTOCOPIES	66.40
		3 VOY FRAIS DÉPLACMENT DESJA	36.00
5173	JEAN-MARC LECLERC	3 PERMIS X 30\$	90.00
5174	MARTIN HOULE	CELL DIRECTEUR POMPIER	116.04
5175	CANADIEN NATIONAL	ENT PASSAGES À NIVEAUX	1 184.00
5176	ROY ET DIONNE INC.	DIÉSEL CAMIONS INCENDIE	84.86
5177	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MOIS DÉCEMBRE 2020	877.26
5178	MINISTRE REVENU DU QUÉBEC	REMISE MOIȘ DÉCEMBRE 2020	2 346.68
5179	ALARME ET CONTRÔLE ALLIANCE	AJOUT SYSTÈME ALARME	2 677.77
5180	INC. BIBLIOTHEQUE DE ST-CÉLESTIN	CASERNE COTISATION BIBLIO 2021	5 500.00
5181	BOUGIE-BUS INC.	COTRIBUTION BOUGIE BUS 2021	2 137.00
5182	BOURQUE ÉLECTRONIQUE ET	COTTIBOTION BOOGIE BOO 2021	63.24
	CONTRÔLE	PIÈCES CAMION INCENDIE	
5183	CAUCA	MODULE BASE MESSAGER	441.50
5184	RENÉ CHAMPAGNE	DÉNEIGEMENT BORNE FONTAIN	250.00
5185 5186	COMBEQ LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	COTISATION JEAN-MARC 2021	436.91 68.99
5187	LES ENTREPRISES M. BOURQUE	MISE À JOUR CODES	15 817.74
3107	INC.	DÉNEIGEMENT DES RANGS	13 017.74
5188	FABRIQUE NOTRE-DAME		5 500.00
5189	L'ESPÉRANCE FONDS D'INFORM SUR LE	SOUTIEN FINANCIER ÉGLISE	20.00
0100	TERRITOIRE	DROITS MUTATIONS 2020	20.00
5190	FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR-	DON DOUBLIANNÉE 2224	300.00
5191	NY DOMINIQUE FOREST	DON POUR L'ANNÉE 2021 DÉNEIGEMENT CASERNE	1 100.00
5192	GROUPE CLR	LOCATION TÉLÉPAGE	61.75
5193	HAMEL PROPANE INC.	LOCATION RÉSERVOIRS	156.36
5194	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES 2020	104.93
5195	JEAN-MARC LECLERC	FRAIS CELLULAIRE	20.00
5196	O.T.J. SAINT-CÉLESTIN	SUBVENTION LOISIRS 2021	8 464.00
5197	PG SOLUTIONS INC.	CONTRAT ENTRETIEN ADM	7 193.99
		LICENCE ANTIVIRUS	45.99
	0,05, 5 5, 0, 1555	CONTRAT ENTRETIEN INCENDIE	751.94
5198	GISELE PLOURDE	100 TIMBRES	105.78
5199 5200	RIGIDBNY POSTES CANADA	ORDURES & RECYCLAGES	3 747.92 528.89
5200 5201	MEDIAL CONSEIL SAINTÉ SÉCURITÉ	500 TIMBRES	526.69 274.14
5202	SOGETEL INC.	FORFAIT/MUTUELLE FQM	60.16
5203	SPA MAURICIE	BOITE EXCHANGE COURRIEL ENTENTE SERVICE SPA MAURICIE	3 000.00
5204	TELMATIK	SYSTÈME ALERTE CITOYENS	618.28
5205	VILLAGE DE ST-CÉLESTIN	FRAIS COMMUN BIBLIO 2020	1 297.63
3843	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 29 NOV AU 05 DÉC	515.58
3844	GISELE PLOURDE	SALAIRE 29 NOV AU 05 DÉC	785.21
3845	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 06 AU 12 DÉC	515.58
3846	GISELE PLOURDE	SALAIRE 06 AU 12 DÉC	785.21
3847	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 13 AU 19 DÉC	515.58
3848	GISELE PLOURDE	SALAIRE 13 AU 19 DÉC	790.80
3849	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 20 AU 26 DÉC	512.23
3850 3851	GISELE PLOURDE	SALAIRE 20 AU 26 DÉC	843.70
3851 3852	JEAN-FRANÇOIS HOULE MARTIN HOULE	SALAIRE POMPIER	248.12 505.08
3852 3853	NICOLAS BERGERON	SALAIRE POMPIER	505.08 187.61
3854	FRÉDÉRIC TOUPIN	SALAIRE POMPIER SALAIRE POMPIER	276.42
3855	DENIS POIRIER	SALAIRE POMPIER SALAIRE POMPIER	223.86
		ONDAINE I OWII IEIX	5.22

3856	ALEXANDRE BONNEAU	SALAIRE POMPIER	171.62
3857	SYLVAIN CLOUTIER	SALAIRE POMPIER	247.22
3858	DANIEL NEAULT	SALAIRE POMPIER	70.81
3859	GUY VÉRONNEAU	SALAIRE POMPIER	124.45
3860	PHILIPPE GUÉVIN	SALAIRE POMPIER	263.80
3861	SYLVAIN JUTRAS	SALAIRE POMPIER	92.60
3862	SYLVAIN MONTPAS	SALAIRE POMPIER	274.71
3863	RAPHAËL MORIN	SALAIRE POMPIER	104.80
3864	MATHIEU B. FILION	SALAIRE POMPIER	393.03
3865	ALEXANDRE BOURQUE	SALAIRE POMPIER	314.67
3866	JEAN-FRANÇOIS HOULE	PAYE DE VACANCES	95.98
3867	MARTIN HOULE	PAYE DE VACANCES	204.01
3868	MICHEL HOULE	PAYE DE VACANCES	59.34
3869	NICOLAS BERGERON	PAYE DE VACANCES	47.48
3870	FRÉDÉRIC TOUPIN	PAYE DE VACANCES	58.00
3871	DENIS POIRIER	PAYE DE VACANCES	61.49
3872	GUY VÉRONNEAU	PAYE DE VACANCES	21.24
3873	DANIEL NEAULT	PAYE DE VACANCES	49.64
3874	PHILIPPE GUÉVIN	PAYE DE VACANCES	56.75
3875	SYLVAIN JUTRAS	PAYE DE VACANCES	42.87
3876	SYLVAIN MONTPAS	PAYE DE VACANCES	63.57
3877	RAPHAËL MORIN	PAYE DE VACANCES	25.06
3878	MATHIEU B. FILION	PAYE DE VACANCES	111.30
3879	SYLVAIN CLOUTIER	PAYE DE VACANCES	64.94
3880	ALEXANDRE BONNEAU	PAYE DE VACANCES	58.70
3881	ALEXANDRE BOURQUE	PAYE DE VACANCES	82.43

TOTAL: 90 009.63

# 2021-01-04 RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LES OBLIGATIONS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Paul Chabot, APPUYÉ par Monsieur Marco Boucher et résolu unanimement par ce conseil ;

**D'ADOPTER** le rapport d'activité annuel 2020 du schéma de couverture de risques de la municipalité de la paroisse de St-Célestin pour les obligations du schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska.

**ATTENDU QUE** Monsieur Michaël Bergeron, maire, Madame Gisèle Plourde, directrice générale & secrétaire-trésorière et Monsieur Martin Houle, Directeur du service incendie de St-Célestin sont autorisés à signer le rapport d'activité.

#### ADOPTÉE

# 2021-01-05 ADHÉSION COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin est signataire de *l'Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Ville de Nicolet* (ci-après « l'Entente ») par laquelle celle-ci donne compétence sur l'ensemble de son territoire à la Cour municipale commune de Ville de Nicolet pour le traitement des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-du-Lac désire se joindre à la Cour municipale commune de Ville de Nicolet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur les cours municipales* (chapitre C-72.01), une municipalité peut adhérer à une entente sur l'établissement d'une cour municipale commune déjà existante, par règlement de son conseil et aux conditions prévues par l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de l'Entente, une municipalité peut adhérer à la présente entente par l'obtention, par voie de résolution, du consentement unanime des municipalités déjà parties à l'Entente, et en acceptant, par règlement, les conditions de l'Entente;

# EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Morin

#### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De consentir à l'adhésion de la municipale de Saint-François-du-Lac à l'*Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Ville de Nicolet* en vigueur, et ce, aux mêmes conditions et modalités que celles décrites dans l'Entente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de faire parvenir copie conforme de la présente résolution à la municipalité de Saint-François-du-Lac afin que celle-ci obtienne l'autorisation d'adhérer à la Cour municipale commune de Nicolet du gouvernement en vertu des articles 19 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (chapitre C-72.01).

# **ADOPTÉE**

# 2021-01-06 SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE DE ST-CÉLESTIN

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu B. Filion, APPUYÉ par Monsieur Daniel Vouligny et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin verse une subvention de 11 000,00\$ à la Bibliothèque de St-Célestin pour l'année 2021 pour les honoraires du coordonnateur de la bibliothèque, pour la formation des bénévoles, pour l'achat de livres, pour la compensation aux bénévoles etc...

ATTENDU QUE cette subvention sera payable en deux versements soit en janvier et juillet 2021.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-01-07 SUBVENTION OTJ SAINT-CÉLESTIN

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Boucher, APPUYÉ par Monsieur Jocelyn Proulx et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin verse une subvention de 25 392,00\$ à l'OTJ de St-Célestin (payable en 3 versements soit Janvier, Mai et Septembre). Ce montant inclut le Journal « St-Célestin en bref », le Festival du blé d'inde, le salaire coordonnateur, le camp de jour et la part pour l'OTJ de St-Célestin.

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin autorise Monsieur Michaël Bergeron, maire et Madame Gisèle Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la convention de versement de l'aide financière entre la municipalité du Village de St-Célestin, la municipalité de la paroisse de St-Célestin et l'OTJ de St-Célestin.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-01-08 SUBVENTION FABRIQUE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Paul Chabot, APPUYÉ par Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin donne à la Fabrique de Notre-Dame de l'Espérance 5 500\$ pour compenser les loyers des associations de St-Célestin et du Vestiaire de St-Célestin ce qui permettra à celle-ci d'avoir accès au sous-sol de l'église sans avoir à défrayer un coût pour le loyer.

#### **ADOPTÉE**

# <u>2021-01-09 FONDATION CSSS BÉCANCOUR – NICOLET-YAMASKA</u>

CONSIDÉRANT QUE la fondation santé Bécancour – Nicolet-Yamaska demande à la municipalité de la paroisse de St-Célestin d'être partenaire de la qualité des soins et des services de santé du territoire sur une période de 5 ans;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Daniel Vouligny, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin s'engage à souscrire à la campagne de financement de la Fondation de santé de Bécancour – Nicolet-Yamaska pour la somme totale de 1 500,00\$ payable sur cinq ans soit un montant de 300,00\$ par année pour les années 2018 à 2022 inclusivement.

La municipalité consent à ce que la contribution soit publicisée par la Fondation pour ses fins de campagne.

#### **ADOPTÉE**

#### 2021-01-10 RENOUVELLEMENT MARGE DE CRÉDIT

Il EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu B. Filion, APPUYÉ par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la paroisse de St-Célestin renouvelle la marge de crédit de 400 000,00\$ au Centre financier aux entreprises de Bécancour – Nicolet-Yamaska pour l'année 2021.

Il est attendu que le maire Michaël Bergeron et la directrice générale et secrétaire-trésorière Gisèle Plourde sont autorisés à signer tout document concernant la demande ci-dessus.

# **ADOPTÉE**

# 2021-01-11 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Boucher, APPUYÉ PAR Monsieur Mathieu B. Filion et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin procède à l'achat d'un ordinateur portable, au coût total de 1 114.11\$ (taxes incluses) de JC Info, qui servira à l'inspecteur municipal Jean-Marc Leclerc dans l'exercice de ses fonctions.

#### **ADOPTÉE**

# 2021-01-12 BUDGET RIGIDBNY

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Gestion Intégrée des déchets de Bécancour Nicolet-Yamaska nous a acheminé son budget pour l'année 2021 et après examen de ce budget;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jocelyn Proulx, APPUYÉ par Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin est en désaccord avec le Budget 2021 de la RIGIDBNY fixant la contribution à la gestion des matières résiduelles à 175,00\$ / unité d'occupation soit 125,00\$ pour la collecte, le traitement, l'enfouissement des ordures sur une fréquence aux 2 semaines durant toute l'année et 50,00\$ pour la collecte sélective sur une fréquence aussi de 2 semaines.

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin trouve incohérent votre augmentation de prix avec une diminution de la fréquence des collectes porte-à-porte. Votre diminution de la fréquence des collectes occasionnera des désagréments à nos citoyens et par la même occasion à notre municipalité qui trouvera des ordures un peu partout dans les fossés etc..

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin désire la même fréquence que l'année précédente pour la collecte des ordures ainsi que pour la collecte sélective.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin appuie la demande de la municipalité de St-Sylvère pour son opposition au changement de fréquence aux 2 semaines et ce sur rotation des bacs.

**ADOPTÉE** 

# 2021-01-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Paul Chabot, APPUYÉ par Monsieur Jocelyn Proulx et résolu à l'unanimité :

QUE la session soit levée à 20 h 50.

**ADOPTÉE** 

<u>(S)</u>

MICHAËL BERGERON, MAIRE

(S)

GISÈLE PLOURDE. DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, Michaël Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

<b>(S)</b>		
Michaël Bergeron, maire	 	

# CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites, savoir :

Résolution : 2021-01-03 (Comptes à payer)

Résolution : 2021-01-06 (Subvention bibliothèque St-Célestin au

montant de 5 500,00\$)

Résolution : 2021-01-07 (Subvention OTJ de St-Célestin au montant de 8 464.00\$ pour le Journal « St-Célestin en bref », le Festival du blé d'inde, le salaire coordonnateur, le camp de jour et la part pour l'OTJ de St-Célestin)

Résolution: 2021-01-08 (Subvention Fabrique Notre-Dame

l'Espérance au montant de 5 500\$)

Résolution : 2021-01-09 (Campagne de financement de la Fondation

CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska au montant de 300,00\$)

Résolution: 2021-01-11 (Achat d'un ordinateur portable de JC Info au

montant de 1 114.11\$)

Et j'ai signée, ce 11 janvier 2021

**(S)** 

Gisèle Plourde Directrice-générale